

Sérum

LE VACCIN CONTRE L'ISOLEMENT & LA DÉSINFORMATION DES ESI

Sept. | Oct. | Nov. 2023 | gratuit

n°75

FNESI

10.000 étudiant·e·s et professionnel·le·s
mobilisé·e·s

DOSSIER

Quel futur pour la formation en Sciences Infirmières ?

> ACTUALITÉS

La rentrée en formation
socle infirmière p.4

> AFFAIRES SOCIALES

CVEC, bourses, inflation...
les nouveautés 2023 p.7

> DROITS

Connais-tu tes droits
universitaires ?
p.15

Bientôt dans la vie active ?



KEEP CALM*

and

Démarrez sereinement
votre vie pro avec les offres

START' **
MACSF

* Pas de panique
** Les kits de démarrage MACSF

3233 Service gratuit
+ prix appel

ou 01 71 14 32 33

macsf.fr



Ensemble, *prenons soin* de demain ♥

PUBLICITÉ

Sommaire

- > 4 ACTUALITÉS
Une rentrée en formation socle infirmière en 2023, à quoi s'attendre ?
- > 5 FNESI
Administrer la FNESI
- > 6 RETOUR SUR
Les Universités d'été 2023
- > 7 AFFAIRES SOCIALES
Les nouveautés de la rentrée : CVEC, bourses, inflation, etc...
- > 8 DOSSIER



- > 14 CULTURE
Semaine de la culture
- > 15 VOS DROITS
Connais-tu tes droits universitaires ?
- > 16 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
D'une formation à une autre
- > 17 INTERNATIONAL
L'Europe
- > 18 DANS VOTRE ASSO
La semaine de l'endométriose par la CESID
- > 20 HISTOIRE
Infirmier·ère pendant la Seconde Guerre Mondiale, les piliers du système de santé militaire
- > 21 INNOVATION SOCIALE
Le panier Aubergine
- > 22 BOITE À OUTILS
Le site internet de la FNESI, une ressource incontournable !

édito

Les changements à venir

Depuis octobre 2022, Christine Ammirati a été missionnée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de la Santé et de la Prévention afin de mener l'intégration universitaire des filières paramédicales. La filière sciences infirmières est prioritaire dans cette démarche. Ainsi, les différent·e·s acteur·rice·s de la formation se réunissent pour mener des réflexions et des axes de travail pour construire cette intégration de manière pédagogique et fonctionnelle.

Les différents volets de la mission concernent les droits des étudiant·e·s, l'évolution du conventionnement entre établissements de formation et l'université, le développement de la recherche et la refonte pédagogique. À l'heure actuelle, les différentes annonces sur la réingénierie de la formation et de la profession ont été réalisées. C'est une perspective d'évolution pour la formation à venir, qui doit s'appuyer sur cette mission dans la conception du nouveau référentiel de septembre 2024.

Les enjeux autour de la mission Ammirati se multiplient : délivrance du diplôme national de licence par l'université, repenser l'enseignement en formation socle (innovation pédagogique, outils numériques), développer la recherche en sciences infirmières (enseignement, passage sur un modèle bi-appartenant)... C'est aussi porter une réflexion quant à la gouvernance de la formation, notamment la place des acteur·rice·s dans son fonctionnement etc.

La FNESI, représentative des 100 000 étudiant·e·s en sciences infirmières, est présente dans ces travaux, afin de porter le projet et la voix des ESI. L'objectif final, 15 ans après l'universitarisation de la formation, est d'aboutir au processus d'intégration universitaire pleine et entière de la discipline infirmière.



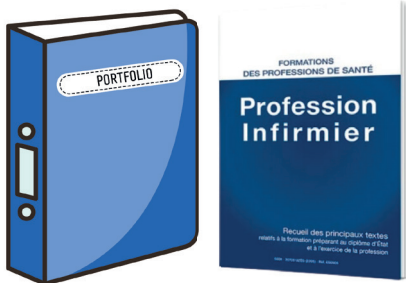
Malorie Dupont, Vice-Présidente en charge du Tutorat

Une rentrée en formation socle infirmière en 2023, à quoi s'attendre ?

La rentrée est comme chaque année un moment charnière pour les néos étudiant·e-s. Plus qu'une simple rentrée, c'est le passage dans le système universitaire, ou la poursuite d'études qui débute.

INFORMATIONS

Les étudiant·e-s vont pouvoir bénéficier de toutes les informations nécessaires à la compréhension de leurs années d'études qu'il·elle-s s'approprient à entamer. Parmi les outils que vous allez pouvoir découvrir en ce mois de septembre, on peut retrouver le portfolio ou encore le référentiel de la formation ! Ces deux supports sont fournis **GRATUITEMENT** aux étudiant·e-s par leurs établissements de formation.



Petit rappel, lors d'entrée en formation les **seuls frais obligatoires sont les frais d'inscription de 170€ et la CVEC de 100€ !**

GUIDE DE L'ÉTUDIANT·E

Afin d'accompagner les nouveaux ESI dans ce moment parfois remplis d'incertitude, la FNESI a créé et mis à disposition de tou-te-s le "Guide de l'étudiant·e-s infirmier·ère-s".

À l'intérieur, plusieurs rubriques sont détaillées : la formation de la théorie à la pratique, la vie dans les établissements de formation, le tutorat, mais aussi la vie

étudiante (bourses, logement, ...). On peut également y retrouver des compléments d'information portant sur la poursuite d'études ou encore les différentes spécialisations possibles après le diplôme.

CARTES ÉTUDIANTES

Durant ce début de cursus, des cartes étudiantes vont être délivrées par les universités. Cette carte te donne accès à de nombreux services universitaires et du CROUS comme le restaurant, les structures sportives ou encore la bibliothèque universitaire.

Cela peut également t'offrir des réductions sur les transports de ta ville ou ta région, sur des activités de loisirs et de cultures ou dans certains commerces.

Si au bout de quelques mois, tu ne l'as toujours pas reçu, tu peux aller rencontrer le secrétariat ou encore la direction.

Écris nous également à vosdroits@fnesi.org !



Si tu n'as pas reçu le guide de l'étudiant·e dans ton établissement d'ici la fin d'année, n'hésite pas à te renseigner auprès du secrétariat ou alors contacte la FNESI à info@fnesi.org. Ce guide est disponible en version papier dans les établissements de formation ou en version numérique sur www.fnesi.org !

ADRESSE MAIL

Tu vas aussi avoir accès à une adresse mail universitaire. N'oublie pas de l'activer pour ne manquer aucune information de l'université. Grâce à cette même adresse mail tu pourras avoir accès à de nombreuses documentations et services sur le site de ton université de rattachement. Pour plus de simplicité, tu peux joindre ton adresse mail universitaire à ton adresse mail courante !

ASSOCIATION

Dans beaucoup d'établissements tu pourras également retrouver une association étudiante. Elle représente les étudiant·e-s en faisant remonter les possibles problématiques au sein de la formation. Elle anime la vie étudiante en proposant des activités culturelles, festives, ou encore sportives. Elle peut également mettre en place de nombreux projets comme par exemple pour lutter contre la précarité alimentaire ou menstruelle mais aussi pour favoriser le bien-être des étudiant·e-s.

Enzo Surrel, Trésorier
en charge des Partenariats,
Albane Robin, Vice-Présidente
en charge de la Communication
et des Publications.

Administrer la FNESI

La FNESI est la seule structure représentative des 100.000 étudiant·e·s en Sciences Infirmières (ESI) de France. C'est pour cela, que nous avons à cœur de regrouper un maximum d'associations pouvant administrer la structure.

QUE SIGNIFIE "ADMINISTRER" ?

La FNESI est construite selon un modèle de démocratie participative. Effectivement, elle est composée d'un Bureau National, tou-te-s étudiant-e-s infirmier-ère-s liant toute l'année, leurs études et leurs vies associatives.

Ensuite, les associations adhérentes administrent en votant les lignes directrices de la structure. Ces associations ont un réel poids dans les décisions et les positions portées par la FNESI tout au long de chaque mandat, dans un objectif de représentativité de l'ensemble des ESI du territoire.

C'est un travail en étroite collaboration !



Afin de préparer les futur-e-s administrateur-ric-e-s, il existe un weekend de formation ayant lieu durant le mois de Novembre. Tout au long d'un week-end, le Bureau National nouvellement élu dispense des formations sur un parcours de formation défini : l'histoire de la FNESI, l'administration de la structure, le réseau associatif étudiant et les bases de l'associatif.



Une fois cette première étape réalisée, les administrateur-ric-e-s ont quelques clefs en main afin de pouvoir contribuer au développement de la fédération. Durant tout leur mandat, le bureau de la FNESI les accompagne dans la montée en compétence par des formations et des groupes de travail concernant des sujets en lien avec la formation et la profession. Sans oublier que toutes ces associations peuvent demander d'être formées au cours de l'année sur la thématique de leur choix !

C'est au cours des différents **Conseils d'Administration**, en présentiel ou à distance, ou encore durant les Assemblées Générales que les administrateur-ric-e-s vont pouvoir exercer leur droit de vote !

En amont de chaque temps démocratique, un ordre du jour ainsi que des documents de travail sont envoyés par mail. Les documents peuvent être axés sur de nombreux sujets comme la démocratie étudiante, les perspectives professionnelles, le tutorat, la transition écologique, l'enseignement supérieur et pleins d'autres thématiques.

Avant le début des temps démocratiques, un temps est pris avec les associations administratrices afin d'expliquer, ou en tout cas, de dégrossir ces documents pour permettre des temps d'échange simplifiés lors des conseils d'administrations.

Être administrateur-ric-e c'est aussi un travail avec les autres associations sur les sujets évoqués plus haut. Ce sont aussi des projets communs portés au national comme la cleanwalk organisée sur le mandat de la FNESI 2022-2023, à l'initiative d'associations administratrices qui ont permis un mouvement national.

*Lisa Rocher,
Vice-Présidente en
charge du Réseau,
Albane Robin,
Vice-Présidente
en charge de la
Communication et
des Publications.*



Les Universités d'été 2023

Il est l'heure de vous faire un retour sur les Universités d'été de la FNEFI qui se sont déroulées du 8 au 11 Juin. C'est dans le village de la Chaise Dieu que 300 étudiant-e-s en Sciences Infirmières (ESI) venu-e-s de la France entière se sont retrouvés pour partager ces 4 jours d'événements.

Au programme, de nombreuses formations concernant la gestion d'une association, les sujets d'actualité, la lutte contre les discriminations, ou encore la défense des droits des ESI ont été réalisées par le Bureau National accompagné de l'équipe nationale : des étudiant-e-s engagé-e-s et aptes à former leurs pairs. De plus, les participant-e-s ont eu la chance de rencontrer d'autres membres de fédération étudiante de toutes filières et territoires confondus, ce qui a permis à tou-te-s les participant-e-s d'acquérir de nouvelles compétences.



Les associations administratrices ont pu partager leurs différents projets lors du village Project'FNEFI. L'occasion pour les ESI de découvrir les projets mis en œuvre par les associations et de développer la flamme associative. Un grand merci à l'AEICSE, BDEI Clermont, AESIA, et PANS'ESI pour leur participation ! De plus, tou-te-s les ESI ont pu, le jour de leurs arrivées découvrir les différents partenaires via un village. Ces derniers avaient des stands pour présenter leurs missions auprès des étudiant-e-s.

Les UE ce sont aussi de nombreux moments de cohésion. L'épreuve phare des UE de la FNEFI : «La Dance With Nurse» remportée cette année par LASEPSI Poitiers. Un autre moment, très convoité par tou-te-s les participant-e-s, le seul et unique : repas culturel. Chaque région amène des spécialités gustatives pour les partager aux ESI et aux juré-e-s qui délivrent les différents

prix. Cette année, la meilleure boisson revient à l'association de deux villes : Annonay et Saint-Étienne, le meilleur repas revient aux Nordistes, et le meilleur stand revient à la Bretagne. Cette soirée fut l'occasion de sortir nos belles tenues de festival, sous la pluie de la Chaise-Dieu...

Durant cet événement, **les administrateur-riche-s de la FNEFI ont également assisté-e-s à l'Assemblée Générale de mi-mandat**, qui a permis de faire un point sur l'avancée des travaux menés par le bureau national et le réseau de la FNEFI.

En lien avec les différentes thématiques abordés à la FNEFI, les ESI ont pu participer aux FNEFI'lympiades. Des épreuves sportives, culturelles, musicales et bien d'autres, ont animé cette troisième journée du FNESTIVAL.

Romane Drogue, Étudiante infirmière L3, et membre de l'Équipe Nationale.

La soirée de gala

Le dernier soir a été marqué par la soirée de gala, après un buffet partagé, a eu lieu la remise des labels en partenariat avec la MACSF. Ensuite, les participant-e-s ont pu assister à un concours de talents, qui a été remporté cette année par la Bretagne qui, grâce à leur danse traditionnelle, a fait danser toute la salle. A la seconde place, on retrouve les Saltin'banque avec leur superbe interprétation du «Lion est mort ce soir» et enfin les Papillons du Désert remportent la troisième place avec leur super talent de chanteur-euse en playback sur chorégraphie de twirling !

Pour finir la soirée, tou-te-s les participant-e-s se sont retrouvés sur la piste de danse pour enchaîner les chorégraphies qui sont si chères aux yeux de notre réseau.



Les nouveautés de la rentrée : CVEC, bourses, inflation, etc...

Les nouveautés de la rentrée 2023-2024



La rentrée universitaire 22-23 a été marquée par un coût moyen de la rentrée pour un-e étudiant-e non boursier-ère de **2 527 €**, soit **une hausse de 7,38 %¹** par rapport à l'année précédente. Voici les nombreux changements et nouveautés auxquels tu devras te préparer pour bien entamer cette nouvelle année.



UNE CVEC OUI, MAIS À QUEL PRIX ?

La CVEC ou Contribution de Vie Étudiante et de Campus est une contribution annuelle et obligatoire pour tout-e étudiant-e inscrit-e en formation initiale dans un établissement de l'enseignement supérieur. Elle permet de **favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif** au sein de ces établissements. Si certain-e-s peuvent en être exonéré-e-s sous certaines conditions, pour d'autres, elle représente tout de même un réel coût financier. En effet, depuis son introduction en 2018, le prix de la CVEC évolue au fil des ans, jusqu'à atteindre la barre symbolique des **100 €** pour cette année universitaire 2023-2024. Conséquence d'une inflation record de cette dernière année, le calcul de cette taxe doit être réévalué afin de ne pas être un frein financier aux étudiant-e-s.

Il est nécessaire de reconsidérer le calcul de la CVEC afin qu'elle ne soit plus indexée sur l'inflation.

LES RÉSIDENCES CROUS, ELLES AUSSI SUJETTES À L'INFLATION

Ce 13 juin dernier, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche incitait l'ensemble des CROUS à augmenter leurs charges locatives du fait de l'inflation. Même si le CNOUS a demandé aux CROUS de limiter cette hausse à **+3,5%**, cette hausse sera à prendre en compte dans le budget des étudiant-e-s déjà bien trop précaire. Cette décision dénoncée par la FAGE est une preuve d'un manque d'investissement global pour le logement des jeunes.

La FNESE demande un investissement global et massif dans le parc locatif du CROUS.

UNE RÉFORME DES BOURSES QUI DOIT RÉPONDRE AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES DE LA JEUNESSE

Le 29 mars dernier, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau a annoncé une réforme des bourses. Dès la rentrée, ce sont donc **35 000 étudiant-e-s non boursier-ère-s**, qui auparavant ne justifiaient pas des critères permettant de toucher la bourse, qui pourront maintenant prétendre à celle-ci avec tous les droits associés (exonération de la CVEC, repas à 1€,...). Pour les étudiant-e-s déjà boursier-ère-s, il-elle-s verront une revalorisation de leur bourse avec une augmentation de **37 €** par mois (370 € par an) et ce pour tous les échelons.

Une augmentation des bourses des plus importantes de ces 10 dernières années, mais est-elle suffisante face à une précarité toujours plus grandissante ?

Bien que représentant une première étape vers un système de bourses plus équitable, ces annonces restent insuffisantes pour garantir à tou-te-s les étudiant-e-s une qualité de vie acceptable.

Cette première étape doit permettre de toucher tou-te-s les étudiant-e-s de l'enseignement supérieur, les étudiant-e-s infirmier-ère-s en font également parti-e-s ! Malgré notre dépendance aux régions pour les bourses d'études, ces annonces doivent également s'appliquer à nos bourses ! Ainsi si les montants de bourses que tu touches à la rentrée ne coïncident pas, n'hésite pas à nous contacter à affaires_sociales@fnesi.org !



La FNESE veillera à la bonne application de la réforme des bourses auprès de chaque territoire.

Côme Champion, Secrétaire Général Adjoint en charge des Affaires Sociales, Emilie Sosnoswky, Étudiante infirmière L2 et Équipe Nationale de la FNESE, Lysandre Le Gall, Étudiante infirmière L2 et Équipe Nationale de la FNESE.

Réingénierie du référentiel septembre 2024

Quel futur pour la formation ?

Le 12 mai 2023, à l'occasion de la journée internationale des infirmières et des infirmiers, François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, a annoncé le lancement d'une concertation à propos de la refonte complète de la formation infirmière pour aboutir à la rentrée 2024. Cette annonce est celle d'un nouveau référentiel pour la formation socle infirmière, mais au-delà, ce sont de nombreux enjeux sur la formation et la profession infirmière !



LA FORMATION, UNE DES MISSIONS DES TRAVAUX DE REFONDATION DU MÉTIER INFIRMIER¹

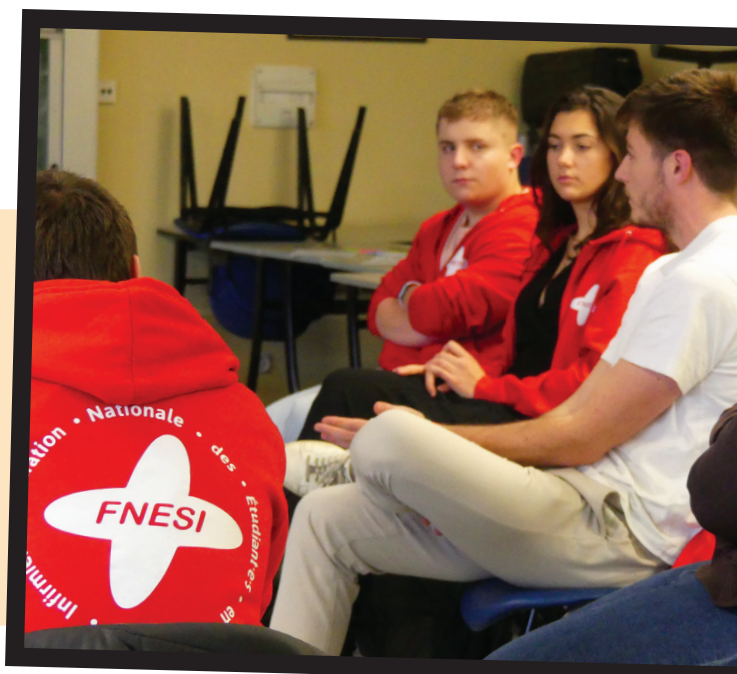
Suite aux annonces de François Braun, le 12 mai, faisant suite aux vœux prononcés pour l'année 2023, la refondation complète du métier infirmier prend forme grâce aux différentes missions qui se mettent en place. On retrouve ainsi **deux grands objectifs** : le **métier d'infirmier-ère et par conséquent, sa formation**. Le ministre a annoncé que l'intégralité des travaux devront être réalisés pour la rentrée 2024. Plusieurs présentations ont été réalisées sur ces missions dont les objectifs et le calendrier d'étape se précisent. Nous vivons donc les derniers instants du référentiel de formation mis en place depuis 2009.

“L'année 2023 sera celle des infirmières et infirmiers”
François Braun,
Vœux aux forces vives,
Janvier 2023.

1- Source : sante.gouv.fr

REFONTE DU RÉFÉRENTIEL INFIRMIER : UN CALENDRIER TRACÉ

Le ministère de la santé a dévoilé son plan attractivité du métier infirmier. Celui-ci se base sur différents axes concernant la formation : consolider les outils et les données, sécuriser les parcours de formation, diversifier les voies d'accès au métier d'infirmier-ère, rénover les compétences et les contenus de la formation et renforcer la visibilité et la (re) connaissance du métier. Beaucoup d'enjeux se concentrent donc sur la formation socle : réformer le référentiel, apporter de nouveaux parcours de formation, fidéliser les étudiant-e-s, améliorer la reconnaissance de la profession.



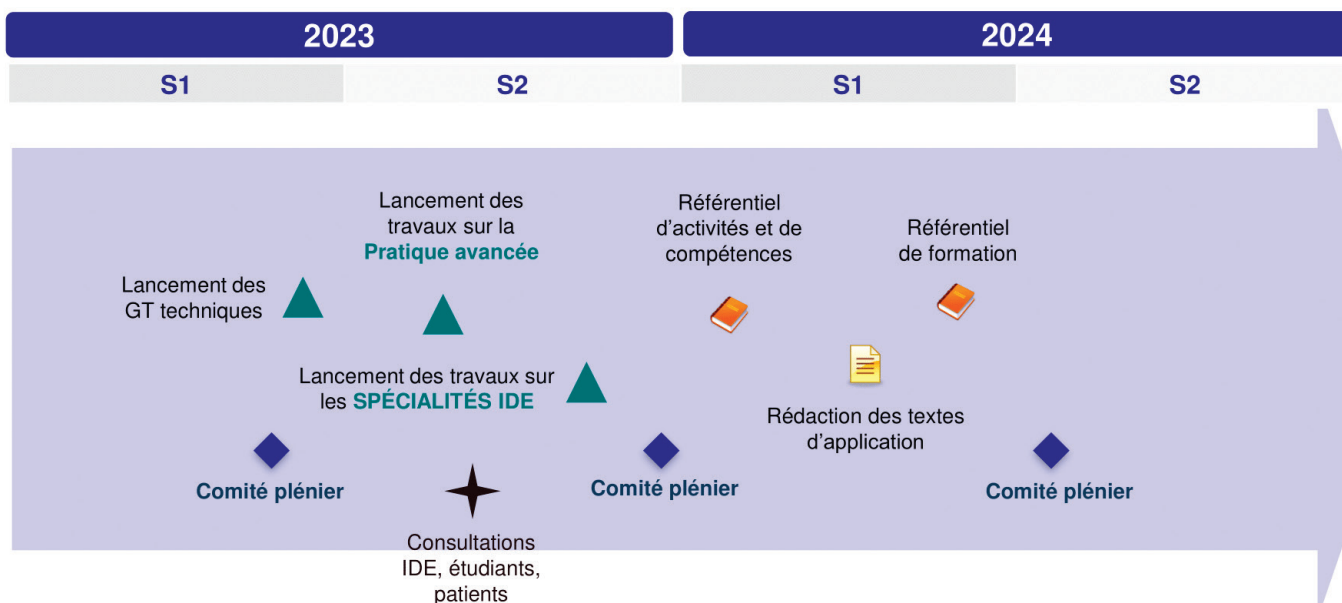
En parallèle de cette construction d'objectifs, le ministère de la santé a ainsi posé son macroplanning pour offrir une visibilité sur les étapes à suivre concernant les travaux sur la refondation de la formation.

On peut ainsi découvrir les différents travaux qui seront réalisés : technicité de la formation, travaux sur la pratique avancée, travaux sur les spécialités infirmières. On peut donc en déduire que la formation socle sera concernée mais aussi la formation des spécialités, de l'IPA à l'infirmier-ère puériculteur-riche.

Plusieurs temps de rencontre seront organisés tout au long de ces travaux avec notamment un temps de consultations des infirmier-ère-s, des étudiant-e-s et des patient-e-s. Enfin, nous pouvons prévoir une publication d'un référentiel d'activités et de compétences et d'un référentiel de formation pour la première moitié de 2024.

La FNESI reste vigilante au contenu de ces travaux et porte ainsi ses différentes positions lors de ces temps d'échanges pour permettre la construction d'une formation répondant aux besoins et attentes des étudiant-e-s en sciences infirmières.

Présentation du macroplanning



POUR UNE FORMATION RÉPONDANT AUX BESOINS DES ESI

Depuis sa création, la FNESI se bat pour une formation théorique répondant aux besoins des étudiant·e·s. Plusieurs enquêtes ont pu déterminer les attentes des étudiant·e·s pour les porter dans la refonte du référentiel. Premièrement, l'un des grands enjeux est l'intégration universitaire de la formation. Cela passe principalement par la gestion de la formation par l'université et la délivrance d'un Diplôme National de Licence. Cette acquisition d'une véritable licence permet de monter en reconnaissance de la profession et aussi l'obtention de tous les avantages de la licence : droit à la poursuite d'études, valeurs européennes, mobilités internationales, ... Ensuite, dans une optique de renforcer les liens entre professionnel·le·s de santé, il faut travailler ces liens dès la formation de chacun·e.

Grâce au décloisonnement de la formation pour se rapprocher des formations de santé, il faut permettre la transversalité des enseignements et leur mutualisation et enfin mettre un accent sur l'interprofessionnalité pendant la formation. D'autres aspects sont à prendre en compte dans cette réforme comme le développement de l'apprentissage des langues étrangères au sein de la formation.

Tous ces enjeux autour du référentiel sont atteignables. Cependant, il ne faut pas négliger un maillon essentiel : les formateur·rice·s. Il faut repenser leur formation pour rendre possible ce nouveau référentiel.

UNE POLITIQUE D'ENCADREMENT À REVOIR

Dans la dynamique de la refonte de la formation, l'enseignement pratique ne doit pas être mis de côté ! Celui-ci représente, à ce jour, 50% du temps de formations, autrement appelées : les stages. Alors que cela est prévu dans les textes, il n'existe pas sur l'ensemble des lieux de stages des tuteur·rice·s, formé·e·s à encadrer les étudiant·e·s, tout au long de leurs parcours de stage. Avec peu de moyens alloués, la politique d'encadrement est au rabais, et nécessite de réelles mesures afin d'être améliorée.

C'est pourquoi aujourd'hui il existe de nombreuses problématiques d'encadrement en stages, pourtant lieux d'apprentissage et de mise en pratique fondamentale dans la formation ! Afin de permettre une nouvelle politique d'encadrement fiable, il est nécessaire de revaloriser le statut d'infirmier·ère tuteur·rice en stage. **Le·la tuteur·rice doit pouvoir bénéficier de temps aménagé ou dédié à l'encadrement afin de pouvoir assurer ses missions.**

De plus, une formation doit être réalisée auprès d'eux·elles avec l'université comme organisme de formation, permettant de mettre en avant les compétences pédagogiques, en lien avec l'exercice par des intervenant·e·s universitaires et professionnel·le·s de santé au sein des formations.

Enfin, pour valoriser leurs compétences et connaissances acquises, il est essentiel de valoriser ce statut par une rémunération de ces tuteur·rice·s, ainsi qu'une reconnaissance de leur travail d'encadrement des étudiant·e·s.

Valoriser le tutorat en stage : ce sont des tuteur·rice·s rémunéré·e·s, formé·e·s bénéficiant de temps dédié !



POUR UNE MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME NATIONALE D'ÉVALUATION DES STAGES

L'évaluation des lieux de stage paraît comme un élément indispensable pour le suivi des différents stages des étudiant·e·s. Véritable outil, plusieurs objectifs sont identifiés pour sa mise en place :

- Initier une réelle conscientisation de l'importance de l'encadrement des étudiant·e·s, et du mal être qu'il peut engendrer
- Améliorer l'encadrement et la politique de stage des établissements
- Mettre en évidence des méthodes innovantes et bénéfiques
- Identifier les axes d'amélioration et mettre en lumière les difficultés : manque de personnel·le·s, formation tuteur·rice, conditions d'accueil

Sous la forme d'un questionnaire à remplir de façon systématique et obligatoire par chaque étudiant·e à l'issue de son stage, les questions seraient factuelles et permettraient une évaluation par l'étudiant·e de l'encadrement et de l'accueil sur son lieu de stage. Cet outil pourra également être un dispositif d'alerte, auprès des Services de Santé Étudiant des universités, acteurs majeurs dans la santé mentale pouvant agir en cas de détresse. Certaines thématiques doivent représenter une urgence lors de l'analyse des données telles que le harcèlement, les propos discriminants, les risques psychosociaux ou encore les violences sexistes et sexuelles.

La valorisation du tutorat en stage et la mise en place de la plateforme nationale d'évaluation des lieux de stages sont mis en avant dans la refonte de la formation socle infirmière !

UNE VIGILANCE ACCRUE SUR LA VOLONTÉ DE "FORMER PLUS"

Avec une nouvelle augmentation des places en entrée en formation cette année, ce seront 38 162 nouveaux·elles étudiant·e·s à la rentrée 2023. Dans le cadre de la refonte de la formation, il est important de rappeler les limites actuelles :

- des limites structurelles au sein des établissements de formation qui ne peuvent pousser leurs murs pour accueillir d'avantages d'étudiant·e·s,
- des limites d'offres de stages, de nombreux territoires n'ont plus de terrains de stage pour l'ensemble des étudiant·e·s,
- des limites pédagogiques pour les formateur·rice·s par rapport à la dispensation des enseignements théoriques ou sur le suivi pédagogique.

La volonté de la refonte de la formation est celle des ressources et des moyens mis en place, NON à former plus coûte que coûte, mais OUI à une réelle amélioration des conditions d'études des étudiant·e·s.

Non à une formation à double vitesse !

Dans la refonte de la profession et de la formation infirmière, un axe a été mis en avant dans son développement : la Validation d'Acquis d'Expérience (VAE). Dispositif actuellement peu présent dans notre formation, l'ouvrir permettrait de faciliter l'accès à l'exercice du métier. Dans la VAE sont considérés comme acquis par l'expérience les enseignements théoriques. L'expérience permet la validation de certaines UE ? compétences ? Années de formation ?

Une vigilance reste présente sur cette volonté de déployer la VAE. Les enseignements théoriques ne doivent pas être dérogés !



LA VOIX DES ÉTUDIANT·E·S

Ainsi, dans la refonte du référentiel de formation est mis en avant la finalisation du processus d'intégration universitaire, s'inscrivant d'avantages dans le système Licence-Master-Doctorat, avec un contenu pédagogique de qualité, répondant aux besoins des ESI et du système de santé.

Des enseignements pratiques sur des lieux de stages sécurisant, évalués et cadrés par une politique d'encadrement fiable, tout en limitant les déviations et mettant en avant les vigilances rencontrées actuellement.

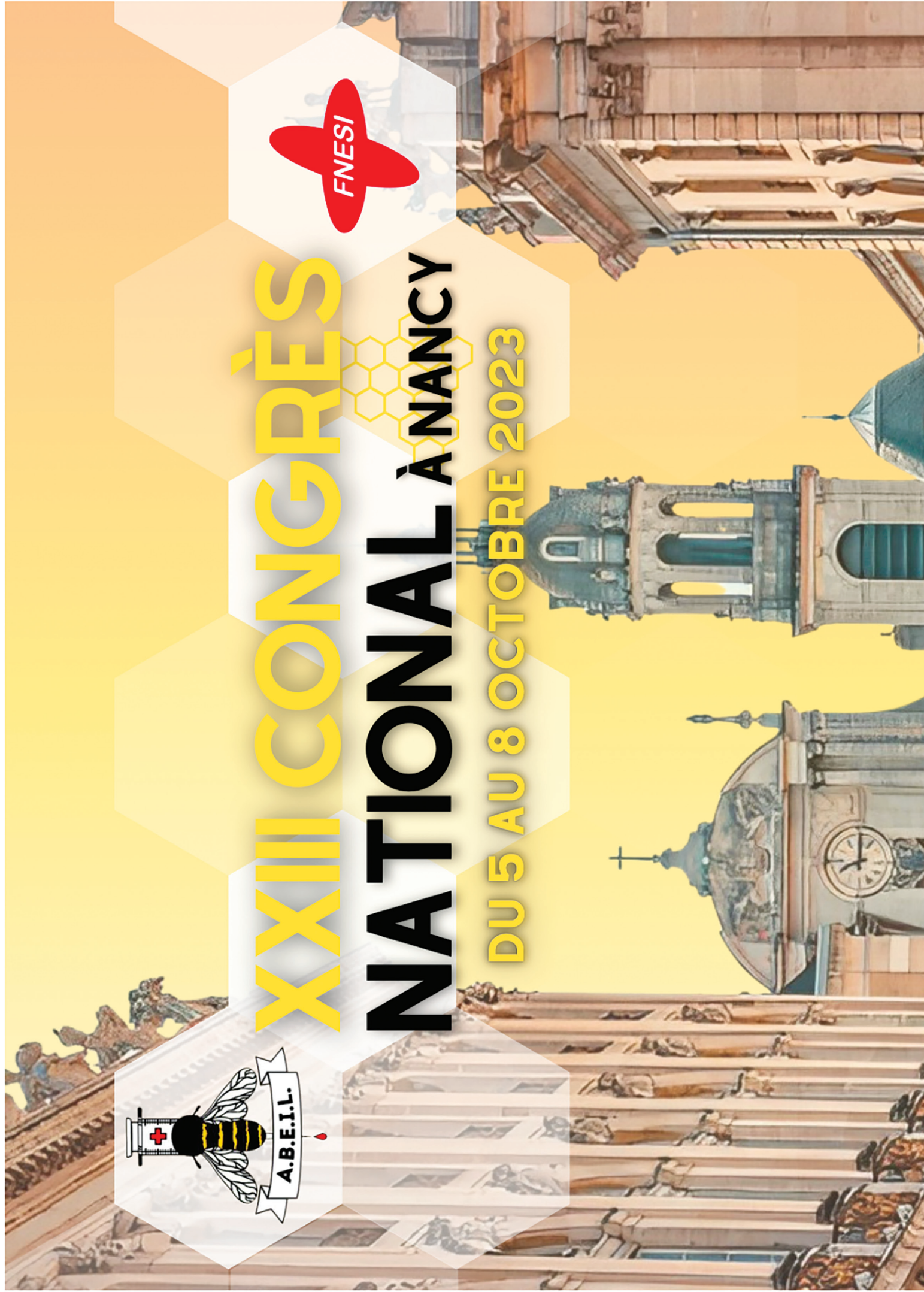
La FNESI portera dans les travaux de refonte de la formation la voix des étudiant·e·s en sciences infirmières jusqu'à la rentrée 2024 !

Kévin Brige, Attaché de presse en charge de l'Enseignement Supérieur,
Malerie Dupont, Vice-Présidente en charge du Tutorat.



XXIII CONGRÈS NATIONAL À NANCY

DU 5 AU 8 OCTOBRE 2023





UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



MACSF

STAFFSANTÉ



SMR
PMSM
GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ

Semaine de la culture

Depuis sa création, la FNESI est engagée dans la promotion de la culture pour tou-te-s les étudiant-e-s en Sciences Infirmières, que ce soit par le Sérum ou bien par les Mordu-e-s de Culture¹. Mais cette année, la FNESI a décidé d'innover, en vous présentant du 3 au 10 juillet 2023, la Semaine de la Culture.

La sensibilisation à la culture : un véritable enjeu pour les ESI !

Malgré les dispositifs mis en place (Sérum, Mordu-e-s de Culture, infographie sur l'accès à la culture, ect...) pour les 100 000 Étudiant-e-s en Sciences Infirmières, nous ne pouvons que faire un constat : les ESI sont de moins en moins sensibilisé-e-s à la culture et à ses bénéfices aussi bien sur le plan personnel, que sur le plan de la santé, mentale comme physique. Or, comme le pointe l'enquête bien-être 2022 de la FNESI, près de 61.4% des étudiant-e-s déclarent que leur santé mentale s'est dégradée depuis le début de leur formation. De ce fait, on peut constater une augmentation de la consommation de thérapeutique et de produits addictifs. En effet, "plus d'1 étudiant-e sur 3 a déjà consommé des traitements dans le but d'améliorer sa santé mentale depuis le début de sa formation et 50% d'entre eux-elles ont commencé ces traitements à cause du retentissement de la formation".

Mais alors pourquoi les ESI ne s'en saisissent pas ?

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce désintérêt pour la culture. Tout d'abord, nous pouvons retrouver le manque de temps. En effet, avec près de 2100 heures d'enseignement théorique dont 900 heures de travail personnel, et 2100 heures de stage clinique, soit 4200 heures au total, la formation infirmière se retrouve parmi les plus dense.

Ce désintérêt peut aussi s'expliquer par un manque d'informations, les établissements de formation sont très éloignés de l'université que ce soit physiquement, mais particulièrement par un manque de communication, limitant ainsi les accès à la culture pour les ESI. C'est pour toutes ces raisons que la FNESI s'est engagée à la mise en place d'une semaine de la culture, sous la forme d'une campagne de communication dématérialisée.

Kylian Gatel-Hareau, Vice-Président en charge de la Communication Culturelle.



Le constat est flagrant : la santé mentale des ESI est plus que jamais en danger !

61.4%

des étudiant-e-s déclarent que leur santé mentale s'est dégradée depuis le début de leur formation.

4200 heures

au total, la formation infirmière se retrouve parmi les plus dense.

En quoi consiste cette semaine de la culture ?

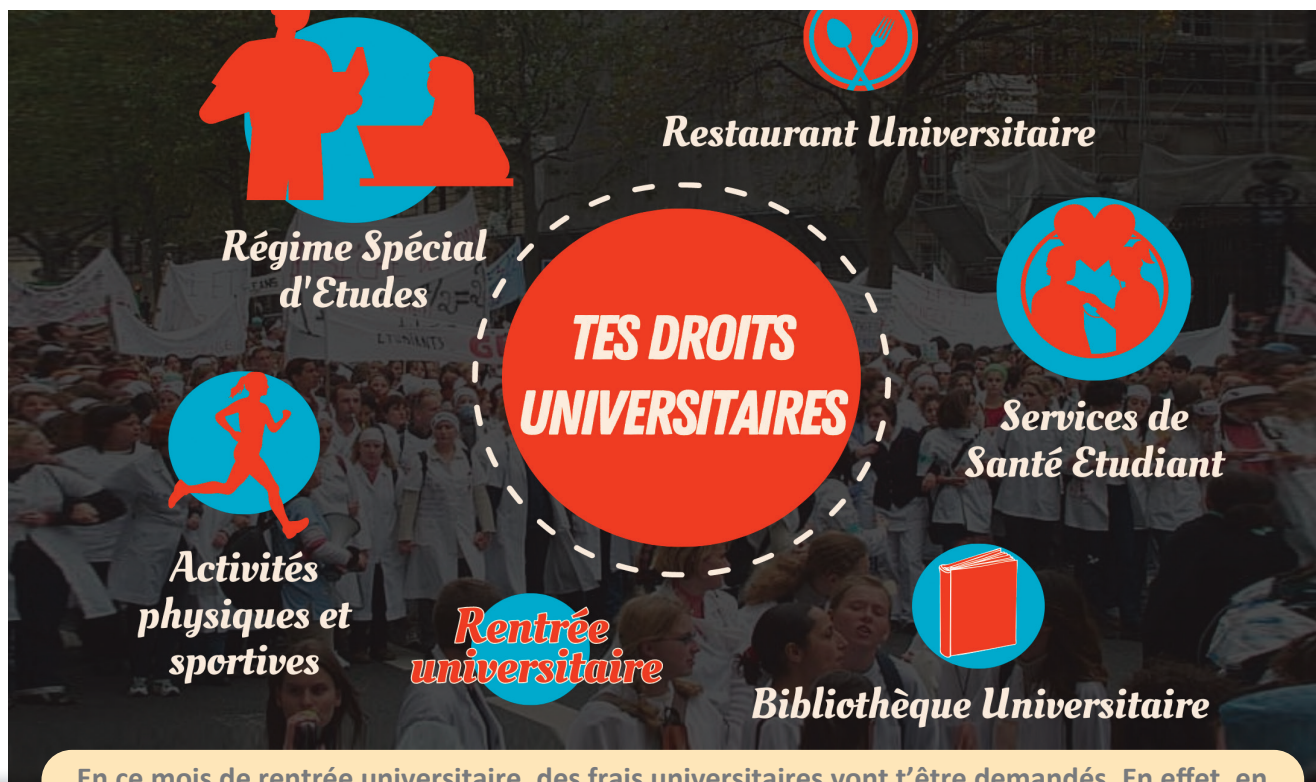
La Semaine de la culture est une campagne de communication sur les réseaux sociaux de la FNESI ayant pour objectif de promouvoir, d'informer et de sensibiliser les ESI sur la culture et son accès.

Vous pouvez y retrouver une thématique différente par jour. Lundi, ce sont des anecdotes concernant la culture dans le soin que nous vous avons proposé ! D'ailleurs saviez-vous qu'au Vietnam les infirmier-ères ont la possibilité de réaliser certaines chirurgies ?

Ensuite, un peu d'histoire ! De Florence Nightingale à l'impact de notre système de soin sur l'environnement vous apprendrez davantage sur l'histoire de la profession. Puis nous avons eu l'honneur d'accueillir Alexia PACAS auteure du livre "silence gardé diplôme certifié". Dans son œuvre, Alexia met en avant l'omerta dans le soin, la culture du silence, les maltraitances en stage et les conséquences neurochimiques de ces événements ! Pour clôturer cette semaine, nous avons proposé un live sur la plateforme Twitch, au menu ? le terme de "vocation" remis en cause et le développement de ce qu'est le leadership infirmier. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ce contenu sur Instagram : @la_fnesi



Connais-tu tes droits universitaires ?



En ce mois de rentrée universitaire, des frais universitaires vont t'être demandés. En effet, en tant qu'étudiant-e tu devras les régler mais tu bénéficieras de plusieurs avantages également. Dans cet article, viens découvrir tes droits universitaires.

LE RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES (RSE)

Il permet sous certaines conditions de pouvoir bénéficier d'aménagement d'emploi du temps mais également d'adapter son mode de contrôle de connaissances. Ce dispositif concerne les étudiant-e-s salarié-e-s qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiant-e-s chargé-e-s de famille, engagé-e-s dans plusieurs cursus, en situation de handicap, à besoins éducatifs particuliers, en situation de longue maladie, entrepreneur-euse-s, aux artistes et sportifs de haut niveau, aux élu-e-s à l'université ou au CROUS, aux étudiant-e-s associatifs, aux étudiant-e-s faisant partie de la réserve militaire, de la police nationale et aux étudiant-e-s réalisant une mission dans le cadre du service civique.

LES SERVICES DE SANTÉ ÉTUDIANT (SSE)

Ils sont accessibles à tou-te-s les étudiant-e-s de l'enseignement supérieur. Ce service dispense des soins de premier recours et pratiquent à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soin tel que : la santé mentale, la santé sexuelle (contraception, dépistage des IST...), les conduites addictives, la nutrition et la médecine du sport. L'offre de consultation des SSE diffère d'une ville à l'autre. Ils vous permettront de consulter : des médecins généralistes, des gynécologues et sage-femme, des psychiatres et des infirmier-ère-s.

Les SSE assurent le tiers payant, c'est-à-dire que la consultation sera payante mais prise en charge par la sécurité sociale et les mutuelles. Somme toute vous n'aurez pas d'avance de frais à faire mais pensez à vérifier au préalable avec les médecins généralistes (entre autres).

LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

Il représente le dispositif sportif à l'université. Il est accessible par tou-te-s les étudiant-e-s et est compris dans le paiement des 100€ de Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) dont vous vous acquitterez en début d'année. Vous retrouverez différentes activités physiques et sportives au sein de ce service.

UNE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE (BU)

Elle est rattachée à une université ou des établissements d'enseignement supérieur, pour lesquels elles gèrent et fournissent l'offre documentaire à destination des étudiant-e-s, des enseignant-e-s et des chercheur-euse-s. Les BU se situent souvent au sein des campus universitaires mais pas toujours. Vous pouvez y accéder également de façon numérique et GRATUITE avec vos identifiants numériques de l'université.

UN RESTAURANT UNIVERSITAIRE (RU)

C'est un lieu de restauration collective destiné aux étudiant-e-s. Il n'y a pas de RU dans toutes les villes de France néanmoins grâce à des conventionnement avec les CROUS dans certain self, les étudiant-e-s ont accès à une offre de restauration où les prix du CROUS y sont appliqués :

- 1€ pour les étudiant-e-s boursier-ère-s
- 3,30€ pour les étudiant-e-s non boursier-ère-s

Pauline Bourdin, Vice-Présidente en charge de la Défense des Droits,
Erwan Duchet, Vice-Président Général en charge de la Formation.

Si tu as une question :
vosdroits@fnesi.org

D'une formation à une autre

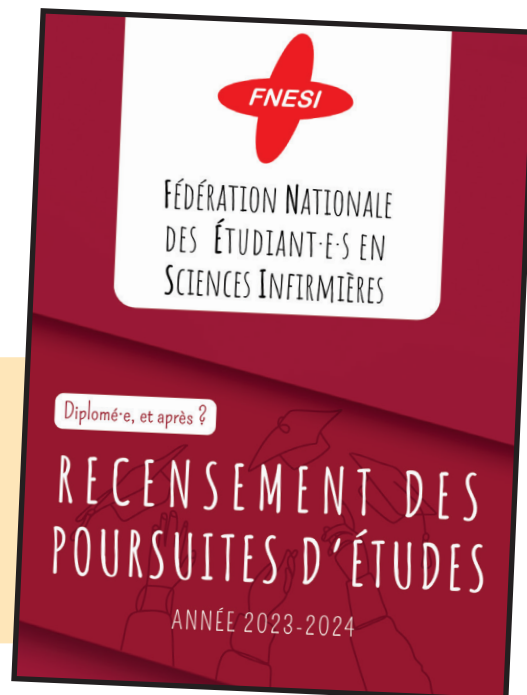
La formation socle infirmière est dite multi-parcours. En effet, plusieurs types de parcours existent dans la formation : la formation initiale et la formation continue. La voie de la formation initiale est bien connue de tou-te-s car c'est la plus utilisée. Sont concerné-e-s les lycéen-ne-s ou étudiant-e-s en réorientation. Les candidatures se font directement sur la plateforme Parcoursup.

La voie de la formation continue est utilisée pour les reprises d'études des professionnel-le-s; elle correspond généralement à ce que l'on appelle de manière commune la reconversion professionnelle. Cette voie est identique au niveau du contenu pédagogique à la formation initiale, cependant il y a une disparité dans les conditions d'accès et les conditions administratives.

Pour entrer dans cette voie, il faut passer des épreuves de sélection pour être admis-e, celles-ci sont gérées par les établissements de formation. Les inscriptions se font directement auprès des employeur-euse-s. Avant cela, il y a une présélection des futur-e-s candidat-e-s par l'employeur-euse finançant la formation du-de la professionnel-le.

Puis les candidat-e-s passent des épreuves en deux temps : d'abord, une épreuve écrite en mathématiques, culture générale et tests psychotechniques. Ensuite, vient l'épreuve orale pour savoir s'ils sont admissibles. Une fois les candidat-e-s reçu-e-s, il-elle-s rejoindront les étudiant-e-s de la formation initiale. Cette voie comporte certaines obligations supplémentaires vis-à-vis des étudiant-e-s en formation initiale. Comme il-elle-s sont financé-e-s par un-e employeur-euse, il-elle-s sont sous contrat et sont donc soumis à quelques désavantages : un taux d'absentéisme quasi nul, une certaine pression de réussite, une obligation de revenir travailler en dehors des cours comme les périodes de vacances (uniquement 5 semaines), etc.

Vous pouvez aussi nous contacter sur es@fnesi.org



Qu'existe-t-il après la formation socle ? les poursuites d'études !

Grâce à notre grade licence et notre diplôme d'État, nous pouvons poursuivre nos études pour monter en compétences dans les sciences infirmières. Nous pouvons accéder aux différents masters de santé publique, masters de santé, masters de sciences de l'éducation, etc. Les modalités d'admission sont différentes d'une formation à l'autre et nous vous conseillons de vous rendre sur les sites des universités. En parallèle des formations masters, il existe quatre spécialités infirmières : les infirmier-ère-s de bloc opératoire (IBODE), les infirmier-ère-s anesthésiste (IADE), les infirmier-ère-s puériculteur-ric-e-s (PUER) et les infirmier-ère-s en pratique avancées (IPA).



Spécialités et conditions d'accès

Spécialités	Formation initiale	Formation continue	Expériences professionnelles
IBODE / PUER	X	X	Pas d'expérience professionnelle nécessaire pour entrer en formation
IADE		X	2 ans d'expérience professionnelle pour entrer en formation
IPA	X	X	Pas d'expérience professionnelle pour entrer en formation 3 ans d'expérience professionnelle avant ou après la formation afin de pouvoir exercer en tant qu'IPA

Thomas Barre, Vice-Président en charge des Perspectives Professionnelles,
Kévin Brige, Attaché de Presse en charge de l'Enseignement Supérieur.

L'Europe

L'Union Européenne compte plusieurs instances qui sont :

Le Conseil Européen → Chef-fe d'Etat/représentant-e, réunit pour parler grandes impulsions générales, directions et thématiques à traiter en priorité par l'UE.

Le Triangle institutionnel qui compte en son sein 3 instances :

- **La commission européenne** (composé d'un-e commissaire par État membre qui ne représente pas forcément son pays), dans la suite des priorités fixées par le conseil européen. Elle construit des lois dans l'intérêt de tou-te-s les européen-ne-s.
- **Le parlement européen** examine, débat, travaille, modifie et vote le texte de loi proposé. Il est composé de 605 député-e-s issu-e-s des 27 États membres. Ils ne sont pas classés par pays d'origine, mais par parti politique. Les mandats des député-e-s sont de 5 ans.
- **Le conseil de l'union européenne** vote ensuite les textes de lois qui ont été précédemment travaillés et votés par le Parlement Européen. Ce Conseil est composé de ministres des pays membres. Il-elle-s sont présent-e-s en fonction du sujet du projet de loi, pour le modifier une dernière fois si besoin et voter.

Pour qu'une loi soit adoptée, il faut qu'elle soit adoptée conjointement par le parlement européen et par le conseil de l'union européenne. Cela peut nécessiter plusieurs lectures de la part de ses deux instances et même la réunion d'un conseil de conciliation pour trouver un accord. Lorsque le texte est adopté au parlement ainsi qu'au Conseil de l'UE, la Commission Européenne veille à son exécution par tous les États membres.

Enfin les 2 dernières instances sont :

La Cour de Justice Européenne veille également à ce que tous les pays membres de l'UE appliquent la loi, elle est située au Luxembourg.

La Cour des comptes européenne veille à la bonne gestion des budgets européens.

Le savais-tu ?
Nous avons une fédération représentative des étudiant-e-s infirmier-ère-s en Europe, elle s'appelle l'ENSA (European Nursing Student Association) !

Did you know ?
We have a representative federation of nursing students in Europe which is called ENSA !

The European Union has several bodies:

European Council → Heads of State or their representatives, meeting to discuss the general impetus, directions and issues to be addressed as a priority by the EU

Then there's the Institutional Triangle, which includes 3 bodies:

The European Commission (made up of one commissioner per Member State, who does not necessarily represent his or her country). Following the priorities set by the European Council, the European Commission drafts laws in the interests of all Europeans.

The European Parliament examines, debates, works on, amends and votes on proposed legislation. The Parliament is made up of 605 Members from the 27 Member States. They are not classified by country of origin, but by political party. Members are elected for 5-year terms.

The Council of the European Union then votes on the laws that have previously been worked on and passed by the European Parliament. The Council is made up of ministers from the member states. They are present depending on the subject of the bill, to amend it one last time if necessary and finally vote on it.

For a law to be passed, it must be adopted jointly by the European Parliament and the Council of the European Union. This may require several readings by both bodies, or even a Conciliation Council meeting to reach agreement.

Once the text has been adopted by the Parliament and the Council of the European Union, the European Commission ensures that it is implemented by all the Member States.

Then there are the last 2 bodies: the European Court of Justice and the Court of Justice of the European Communities:

The European Court of Justice, based in Luxembourg, also ensures that all EU member states apply the law.

The European Court of Auditors ensures that European budgets are properly managed.

Ewin Voltzenlogel, Vice-Président en charge des Affaires Internationales et de la Transition Écologique, Erwan Duchet, Vice-Président Général en charge de la Formation.

La semaine de l'endométriose par la CESID



Qu'est ce que l'endométriose ?

L'endométriose est une maladie qui concerne les personnes menstruées et qui peut être responsable de douleurs chroniques et invalidantes. Elle est liée à la présence de tissu semblable à la muqueuse utérine hors de l'utérus. Malgré le fait que ça soit une maladie répandue aujourd'hui, le diagnostic met en moyenne 7 ans avant d'être établi. Le prodrome de la douleur durant les menstruations est tellement inscrit dans l'inconscient collectif que de ce fait, l'endométriose n'est pas systématiquement recherchée face à des douleurs menstruelles et les examens complémentaires essentiels au diagnostic (échographie, IRM pelvienne, ...) ne sont pas réalisés rapidement.



En quoi consiste votre projet ?

C'est à l'occasion de la 19^{ème} Semaine Européenne de Lutte contre l'Endométriose, que nous avons organisé une Semaine de l'Endométriose du 6 au 10 mars 2023 au sein du Campus Paramédical et sur notre compte Instagram (@corpo.cesid). Lors de cette semaine, nous avons tenu trois stands au sein du Campus, lors desquels nous avons organisé une tombola. L'entière des 300€ récoltés ont été reversés à l'association EndoFrance. Sur les stands, les pin's de l'ABEP (Association Bourguignonne des Etudiants en Pharmacie), réalisés à l'occasion de la semaine du féminisme, ont également été vendus, prenant la forme d'un don pour EndoFrance. En complément, des publications ont été postées sur Instagram pour informer et sensibiliser les étudiant·e·s sur cette thématique.



Les personnes concernées par l'endométriose sont vouées à connaître une errance médicale.

Pour quelles raisons avez-vous mis en place ce projet ?

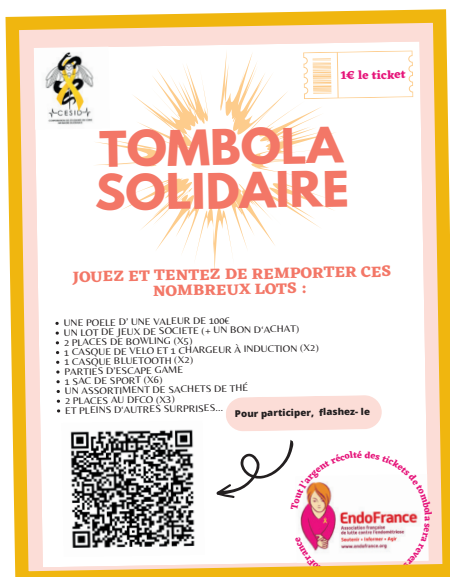
Une femme sur 10 est atteinte d'endométriose. Alors, lorsque nous avons entendu parler de la 19^{ème} semaine européenne de lutte contre l'endométriose, nous avons souhaité mettre en place un projet. En effet, l'endométriose est une maladie très commune, dont on ne parle pas assez. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec tou·te·s les acteur·rice·s que nous avons pu rencontrer dans notre quête de lots pour notre tombola. Nous avons croisé des personnes touchées par la cause que nous souhaitons défendre mais aussi des personnes atteintes de cette maladie n'ayant pas connaissance de l'existence d'une association pour lutter contre l'endométriose. Enfin, nous avons rencontré des commerçant·e·s qui voulaient absolument nous aider, en nous donnant ce

qu'ils-elles pouvaient dans leur boutique. Grâce à ce projet, nous avons croisé le chemin de nombreuses personnes prônant la bienveillance et la solidarité.

Qu'est-ce que le label solidarité de la FNEST va pouvoir vous apporter ?

Le 10 juin 2023, notre Semaine de l'Endométriose a été récompensée du label « Solidarité » par la FNEST. Grâce au label, nous espérons développer ce projet. De nombreuses pistes sont envisagées pour le faire évoluer. Nous pensions notamment à une cérémonie de remise des lots de la tombola dans une salle à Dijon, où la filière EndoBFC (Bourgogne Franche-Comté) pourrait être invitée et tenir un stand d'information. En outre, nous aimerions créer des pin's spéciaux pour la Semaine de l'Endométriose organisée par la CESID. Grâce au label et à la reconnaissance nationale qu'il permet, il nous sera possible de trouver un partenaire pour nous aider dans l'achat de ceux-ci. Ainsi, tous les bénéfices récoltés pourront de nouveau être versés à l'association EndoBFC.

Ilona Denis, Ex-Présidente de la Corporation des Étudiant·e·s en Soins Infirmiers de Dijon.



CÉLÉBRONS LE *Collectif*

ASSURANCES
AUTO et HABITATION
JUSQU'À

-30%*

DU 1^{ER} SEPTEMBRE
AU 31 OCTOBRE 2023

Cédric, agent ferroviaire et
défenseur de l'équipe de France
de Rugby Fauteuil.



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF
ASSURÉMENT HUMAIN



*15 % de réduction la 1^{ère} année pour toute souscription en tacite reconduction d'un contrat AUTO PASS ou d'un contrat Habitation DOMO PASS (souscription ou ajout d'une maison ou d'un appartement en résidence principale ou secondaire, hors logement en maison de retraite) ou d'un contrat habitation AMPHI PASS « Etudiant » (hors logement en école de fonctionnaire), hors frais d'échéance, contribution attentat, fonds de solidarité, coût d'avenant, frais de mensualisation et droit d'entrée.

Et 15 % de réduction supplémentaire la 1^{ère} année sur le 2^{ème} contrat AUTO PASS, Habitation DOMO PASS ou Habitation AMPHI PASS souscrit et les suivants, répondant aux conditions ci-dessus. Offres valables du 1^{er} septembre 2023 au 31 octobre 2023, non cumulables avec toute offre en cours.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS ou Habitation AMPHI PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.

TBWA\PARIS

Infirmier·ère pendant la Seconde Guerre Mondiale, les piliers du système de santé militaire

Durant la Seconde Guerre mondiale, les infirmier·ère-s ont été des héroïne-s méconnu-e-s travaillant sans relâche pour soigner les blessé-e-s et apporter un peu de réconfort dans un monde déchiré par la violence. Derrière et au-devant des lignes de front, ces hommes et ces femmes ont accompli des miracles avec une détermination sans faille et souvent dans des conditions extrêmement difficiles.

DANS L'ENFER DES COMBATS

Les infirmier·ère-s étaient présent·e-s au plus près des combattant·e-s mais aussi présent·e-s pour la population civile, que ce soit dans les hôpitaux de campagne, les navires-hôpitaux ou les postes de secours de fortune, ces infirmier·ère-s courageux-euses étaient les piliers du système de santé militaire.

LA POLYVALENCE AVANT TOUT

Dans les zones de combat, les infirmier·ère-s devaient être polyvalent·e-s. Il·elle-s étaient formé·e-s pour administrer les premiers soins, prodiguer des traitements médicaux d'urgence et effectuer des opérations mineures. Leur expertise était essentielle pour stabiliser les blessé-e-s avant de les évacuer vers des installations médicales plus avancées. En somme, ils étaient des MacGyver de la médecine, prêt·e-s à improviser avec les ressources limitées à leur disposition.



LES FEMMES DANS LA BATAILLE

La guerre a également ouvert la voie à la reconnaissance des femmes en tant qu'infirmière militaire. Des milliers d'infirmières ont bravé les dangers pour servir leur pays. Elles ont fait preuve d'un courage inébranlable et d'une compétence paramédicale exceptionnelle. Leur présence a été essentielle pour répondre aux besoins médicaux des soldats blessé-e-s et a ouvert la voie à l'évolution du rôle des femmes dans les forces armées.

TU NE TUERAS POINT

En 1945, alors que la guerre faisait rage dans le Pacifique et que les forces américaines se battaient féroce-ment sur l'île d'Okinawa, un soldat se démarqua par son courage exceptionnel. Desmond T. Doss, un objecteur de conscience, avait prêté serment de ne jamais tuer ni utiliser une arme, mais il voulait néanmoins servir son pays et s'enrôla dans l'infanterie. Avec une détermination sans faille et armé uniquement de son courage, il parvint à sauver la vie de dizaines de soldats blessés en les ramenant un par un. Il reçut la "Medal of honor" plus haute distinction militaire américaine à ce jour pour ses actions héroïques.



LES ROCHAMBELLES

Les Rochambelles sont largement reconnues comme étant les infirmières les plus célèbres de la Seconde Guerre Mondiale. Leur nom est un hommage au comte de Rochambeau, un officier français qui s'est illustré pendant la guerre d'indépendance des États-Unis. Leur fondatrice était Florence Conrad, une infirmière américaine qui avait participé à la Grande Guerre. En 1943, à New York, elle recruta de jeunes volontaires françaises désireuses de participer activement à la libération de l'Europe. Ces volontaires se dirigèrent vers le Maroc pour rejoindre la 2^e DB, où elles suivent une formation militaire intense. En août 1944, elles arrivèrent en France et firent face à la furie des combats. Aux commandes de leurs ambulances Dodge WC54, ces infirmières héroïques intervenaient en première ligne. Les Rochambelles évacuaient les blessé-e-s, les prenaient en charge et leur prodiguaient les premiers soins. De Paris à Strasbourg, jusqu'au nid d'aigle d'Hitler, ces infirmières courageuses accompagnaient l'épopée de la division Leclerc.



Thomas Barre, Vice-Président en charge des Perspectives Professionnelles, Léonie Cousin, Vice-Présidente en charge de la Santé Publique.



Le panier Aubergine

Qui de mieux pour parler d'un projet d'innovation sociale qu'une association locale le réalisant ? C'est parti pour un zoom sur le panier aubergine avec BDEI Clermont !

Qui êtes-vous ?

Ce projet est porté par le Bureau des Etudiants Infirmiers de Clermont-Ferrand. Il s'agit d'un groupe d'étudiant-e-s qui s'engagent à mener des actions pour la vie étudiante, associative et à lutter contre les problèmes de société actuels comme la précarité étudiante.



Qu'est-ce que le panier aubergine ?

Le projet « panier aubergine » est mis en place depuis le début du mois de Janvier au sein de l'IFSI de Clermont-Ferrand afin de permettre aux étudiant-e-s de se procurer des paniers de fruits et légumes au prix de 4€. Ce sont des fruits et légumes de saison et hors catégories, qui ne seraient pas assez « beaux » pour être vendus dans le commerce.

Comment ça fonctionne ? De la collecte à la distribution !

C'est grâce à un partenariat avec Grelet Productions, des maraîchers locaux installés à Cébazat que le projet a pu être mis en place. Toutes les deux semaines, les légumes et fruits hors catégories récoltés sont mis de côté pour les paniers aubergines. Les membres du bureau des étudiant-e-s infirmier-ère-s se rendent alors à Cébazat pour récupérer les paniers et les livrer directement à l'IFSI, où ils seront distribués aux étudiant-e-s ayant commandé-e-s.

Pourquoi le mettre en place ?

Ce projet à deux objectifs : lutter contre la précarité étudiante et lutter contre le gaspillage alimentaire. Les courses alimentaires représentent une grande charge financière, de nombreux étudiant-e-s se trouvent dans l'incapacité de manger à leur faim. Selon une enquête menée par la FNEFI, **1 étudiant-e sur 5 ne prend que 2 repas par jour**. Avec la hausse des prix, les fruits et légumes deviennent de moins en moins accessibles, **30% des étudiant-e-s déclarent ne pas pouvoir en consommer tous les jours**. Ce projet permet aux jeunes d'avoir accès à une nourriture saine, de qualité et surtout à bas prix.

Quels sont les retours des ESI bénéficiaires ?

Suite à un questionnaire réalisé en milieu d'année, les ESI rapportent de façon générale que les légumes présents dans les paniers sont souvent des légumes qu'ils n'ont pas l'habitude de manger. En plus de leur permettre de se nourrir à moindre coût, c'est donc aussi une occasion pour eux d'apprendre à les cuisiner. Mais ils nous rapportent également que la conservation des produits est difficile une fois qu'ils sont rentrés chez eux. C'est un point que nous chercherons à améliorer avant de relancer les commandes de paniers aubergines à la rentrée.

Un mot de la fin ?

Nous tenons à remercier l'Université Clermont Auvergne qui, par leur subvention, nous a permis de mettre en place ce projet. Nous tenons à remercier Grelets production chez qui nous avons pu nous fournir les paniers de légumes et sans qui ce projet n'existerait pas. La FNEFI pour avoir porté ce projet au national. C'est aussi grâce à cela que nous avons choisi de le développer à Clermont-Ferrand. Enfin nous tenons à remercier l'engouement qu'il y a eu autour de ce projet de la part des ESI de Clermont-Ferrand.



Grâce à ce projet, 1,7 tonne de fruits et légumes qui étaient considérés comme « invendables » ont finalement pu bénéficier aux étudiant-e-s depuis le début d'année !

Le site internet de la FNE SI, une ressource incontournable !



Le site internet de la FNE SI a été entièrement refait en 2021. C'est un outil plein de ressources pour toi étudiant·e infirmier·ère. Différents onglets sont disponibles, nous allons te les présenter rapidement :

L'histoire et le fonctionnement de la FNE SI, allant de sa création à aujourd'hui. Vous trouverez de qui est composée la FNE SI et comment nous fonctionnons.

Un onglet orientation qui énonce les différentes poursuites d'études possibles ! Que ce soit des spécialisations IADE, IBODE, IPA ou bien des masters, tout y est expliqué. Vous y trouverez d'ailleurs le document de recensement de l'ensemble des masters qui sont disponibles pour toi ESI à la sortie de l'IFSI.

Les projets menés par FNE SI et son réseau seront aussi exposés dans un onglet. Que ce soit les événements nationaux proposés par la FNE SI ou bien les actions de sensibilisation mises en place ! Viens te renseigner.

Tous les écrits de la FNE SI (guide, sérum..) sont disponibles dans l'onglet publication. Ces documents ont pour but de faciliter ton entrée en formation ou bien dans le monde professionnel. Ils ont aussi pour but de te tenir informer de l'actualité de la formation.

L'actualité de la FNE SI, l'ensemble des communiqués écrits sont disponibles. Les contributions comportant toutes les positions que la FNE SI portent afin d'améliorer nos conditions d'études et ainsi nos futures conditions de vie professionnels. Elles sont d'ailleurs votées pour le conseil d'administration de la FNE SI.

L'onglet formation en IFSI reprend l'ensemble du déroulement des 3 années de formation (stage, unité d'enseignement, rattrapage). N'hésites pas à le consulter si tu as d'éventuelles questions !

Vous retrouverez de même un onglet tutorat qui t'aidera toi aussi à mettre en place du tutorat dans ton association.

Un onglet partenaire de la FNE SI est aussi disponible. Afin de les identifier et de connaître leur action, une page leur est dédiée. Un partenaire propose aussi des offres emploi/stage. Celles-ci sont disponibles sur le site !

Un onglet vos droits existe aussi ! Celui-ci reprend la législation en lien avec la formation ! Les textes y sont explicites pour t'aider au mieux. Si tu as des questions, n'hésites pas à venir y jeter un coup d'œil ou à nous écrire via vosdroits@fnesi.org !

Depuis peu, tu trouveras également un onglet formation à la FNE SI ! Ce dernier comporte le catalogue des formations dispensées par la FNE SI ainsi que le Gform pour en faire la demande !

Enfin vous trouverez l'onglet contact avec l'ensemble des coordonnées de la FNE SI. Vous trouverez aussi une fiche contact. Si besoin, en cas de question ou de renseignement, vous pouvez aussi nous contacter sur : infos@fnesi.org. Sur cette même page, vous trouverez les différentes modalités d'inscription pour devenir adhérent·e·s à la FNE SI soit de manière individuelle ou bien avec une association. Si des questions persistent, n'hésitez pas à revenir vers nous !

Emma Peltais, Secrétaire Générale en charge de la Démocratie Étudiante.



**Le C.G.O.S
fête les 60 ans de
la Complémentaire
Retraite
des Hospitaliers !**

**Depuis 1963, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, créée par le C.G.O.S,
est aux côtés des agents hospitaliers pour préparer leur retraite.
60 fois merci aux 350 000 agents hospitaliers affiliés qui nous font confiance !**

APPELEZ-NOUS AU

0 800 005 944 Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

RENDEZ-VOUS SUR

crh.cgos.info

C.G.O.S

action sociale & solidaire

**COMPLÉMENTAIRE
RETRAITE DES HOSPITALIERS**
L'ÉPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S



C.G.O.S, association loi 1901, déclarée sous le numéro 60/1.030 à la préfecture de Paris - Allianz Retraite - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des Assurances - Société anonyme au capital de 101 252 544,51 € - 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 824 599 211 RCS Nanterre.



CONSTANTES

FNESI ASSOCIATION NATIONALE DES ETUDIANTS EN INFERMIERIE

GLYCEMIE
Glycose à jeun 4.4 - 6.1 mmol/L
0.8 - 1.2 g/L
< 2h 7.7 mmol/L
1 g = 5.5 mmol/L

	Nourrissons (< 2 ans)	Enfants (< 14 ans)	Adultes (> 14 ans)
Min	30 - 80	30 - 30	16 - 20
Max	100 - 180	70 - 140	80 - 100
	= 95%		
	85/85	105/70	120/80
	300 à 1000	1000	1600
	36.5 - 37.5		

CLON AGE

HEPATITE
Tropomérase > 6 U/L
LDH > 248 U/L
Tropomérase > 30 U/L
D-chastérase > 60 U/L
ALAT > 50 U/L
ASAT > 25 U/L

HEPATITE
ALAT (GGT) > 55 U/L
ASAT (TGO) > 248 U/L
Gamma GT > 60 U/L
LDH > 248 U/L

Phosphatases alcalines > 17 mmol/L
Bilirubine totale 4.10 - 5.50 mmol/L

COAGULATION
INR > 3.5
TCA > 25
fibrinogène 2-4g/L

